Présentation chiffres « handicap »

Présentation

Dernières réglementations:

Le rôle du représentant FO:

Presentation quelques chiffres:

EN EMPLOI (Décembre 2017) :

53 % ont 50 ans et + (27 % pour le tout public)

89 % sont en CDI (87 % pour le tout public)

30 % sont à temps partiel (14 % pour le tout public)

40 % sont des ouvriers (29 % pour le tout public)

46 % sont des femmes (42 % pour le tout public)

EN RECHERCHE D'EMPLOI (Juin 2019) :

507 559 demandeurs d'emplois handicapés : 19 % (10 % pour le tout public)

50 % ont 50 ans et + (26 % pour le tout public)

59 % sont en chômage longue durée (>1 an) (48 % pour le tout public)

49 % sont des femmes (52 % pour le tout public)

35 % ont >= BAC (52 % pour le tout public)

4.5 QUELQUES CHIFFRES

En 2016, 2,8 millions de Français disposent d'une reconnaissance administrative d'un handicap. Ils représentent 7 % de la population active des 15-64 ans. Parmi eux, 80 % ont un handicap invisible.

En 2016, on recensait 981 000 travailleurs handicapés en emploi tous secteurs confondus.

EN EMPLOI (2017) :

- 49 % sont des femmes
- 32 % sont à temps partiel
- 54 % ont 50 ans et +
- 31 % sont des ouvriers
- 80 % sont en CDI

TAUX D'EMPLOI (2016) :

Secteur privé :

- Taux d'emploi direct en ETP (équivalent temps plein) : 3,5 %
- Taux d'emploi direct en Unités Bénéficiaires : 3,8 %
- Taux d'emploi global (légal)* : 4,7 %

Secteur public :

Taux d'emploi global (légal) (trois fonctions publiques confondues) : 5,32 % **

EN RECHERCHE D'EMPLOI (décembre 2018) :

- 515 531 demandeurs d'emploi Handicapés : 19 % (10 % pour le tout public)
- 48 % sont des femmes
- 49 % ont 50 ans et + (25 % pour le tout public)
- 58 % sont en chômage longue durée (>1 an)
- 33 % ont Bac et + (50 % tout public)

(source : Agefiph et Pôle emploi)

* *Le taux d'emploi global comprend l'emploi direct + l'emploi indirect (la sous-traitance auprès du secteur protégé et adapté) ; c'est celui qui est comparé au taux « légal » de 6 % imposé par la lo*

** *Le taux d'emploi dans la fonction publique n'est pas calculé de la même manière que dans le privé.*

À NOTER

Seuls 15 % des handicaps le sont à la naissance : 85 % sont acquis au cours de la vie.

Une personne sur deux connaîtra dans sa vie une situation de handicap, durable ou réversible.

Revendications FO:

- Suite à la conférence national du handicap 11/02/20: FO a réitéré ces revendications.
- Réintroduction de la RQTH pour simplifier et améliorer l'accès à la retraite anticipé pour handicap.
- Prise en charge gratuite pour les personnes du supplément de cotisations pour la retraite en cas de temps partiel imposé par des restrictions d'aptitude.
- Une bonification des droits à retraite pour chaque année travaillée en situation de handicap.

- La révision des modalités de cumul entre la pension d'invalidité et le revenu d'activité à temps partiel.
- Une meilleur prévention de la desinsertion professionnelle.
- Le maintien en emploi des seniors handicapés.
- La mise en place d'une retraite progressive anticipée des 55 ans.

Aidants familiaux:

- La prise en compte gratuite des trimestres de réduction ou de d'interruption d'activité.
- Le maintien du taux plein 2 ans avant l'âge d'annulation de la décote
- Une majoration des droits à la retraite.

Rôle du représentant FO

Informer et renseigner:

- Les salariés sur les droits ouverts aux personnes en situation de handicap dans les différents codes, dans la convention collective ou les accords d'entreprises.

Accompagner et conseiller:

- Les salariés dans leurs démarches(reconnaissance de handicap,déclaration à l'employeur etc…..)

Défendre:

- Les salariés en situation de handicap afin de faire

Appliquer les mesures spécifiques aux travailleurs handicapés.

Les salariés en risque d'inaptitude, avec leur accord.

Agir:

- Sur les conditions d'emploi des personnes handicapées CSE entre autre.
- Sur les Cssct pour la santé et conditions de travail

Négocier:

- Accord handicap
- Intégrer la question du handicap dans toutes les négociations.

Taux emploi salarié:

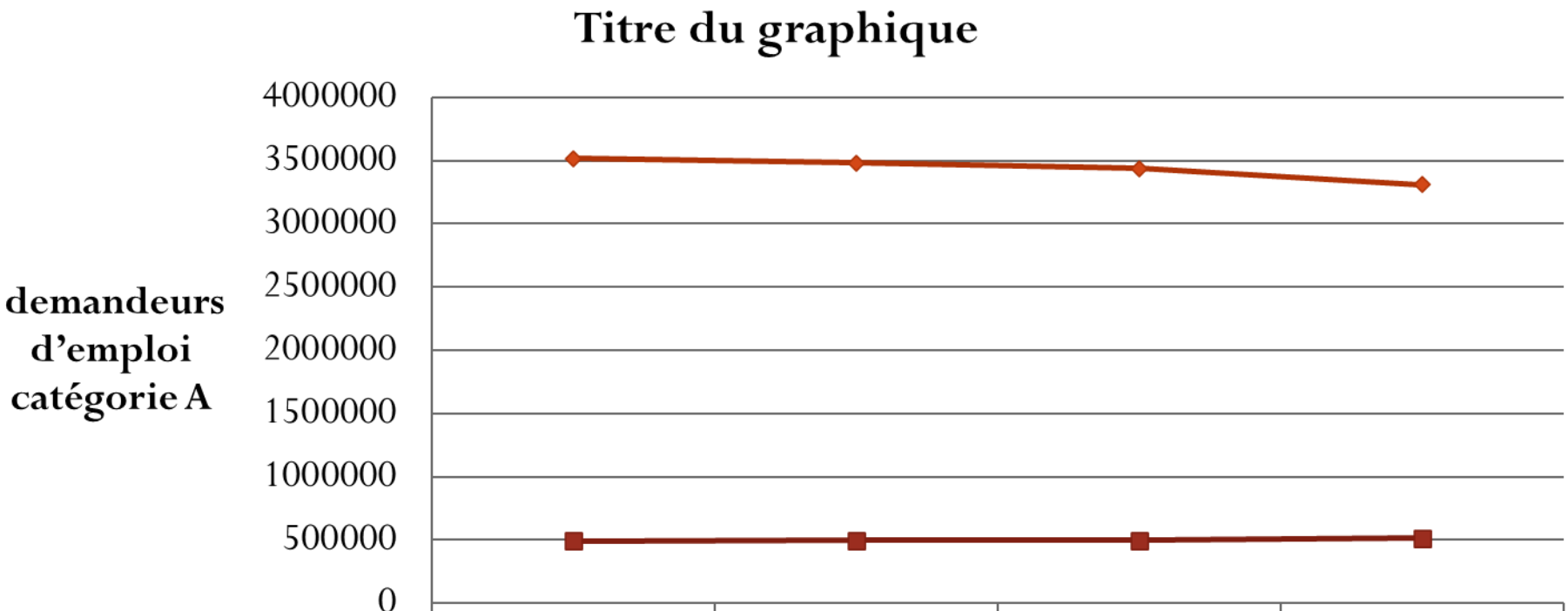

	2016	2017	2018	2019
nombre chomeurs	3515000	3483000	3437000	3308000
nombre chomeurs handi	495000	498000	499000	514000

FO

Communiqué de presse

Un comble : les personnes handicapées liquident leur retraite plus tard que les valides !

Un rapport de la DREES vient renforcer les revendications FO relatives à l'accès à la retraite des salariés handicapés.

« En 2018, les personnes considérées comme handicapées, car fortement limitées dans les activités de la vie quotidienne, liquident leur retraite à 62,4 ans en moyenne, soit 0,3 an de plus que les personnes sans incapacité », selon une étude publiée par la Drees le 13 février.

Pourtant, après 50 ans, selon le rapport, plus de 60% des personnes handicapées ne sont ni en emploi ni à la retraite : elles sont au chômage, en invalidité, en arrêt de travail... elles perçoivent éventuellement des revenus de remplacement, des minima sociaux ou vivent des revenus de leur conjoint.

Ces constats montrent bien que les personnes concernées, qui n'atteignent que très rarement les durées de cotisation exigées pour un départ à taux plein, sont contraintes d'attendre 62 ans afin de ne pas subir de décote.

Il est clair pour FO que le dispositif de départ anticipé pour handicap, qui permet de partir jusqu'à 5 ans plus tôt à taux plein, est largement inopérant, ses conditions restant inatteignables pour un grand nombre de personnes handicapées.

FO renouvelle avec force sa demande de simplifier et améliorer l'accès à la retraite anticipée pour handicap, notamment par la réintroduction du critère RQTH.

FO rappelle également ses revendications en faveur d'une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle, du maintien en emploi des seniors handicapés, d'une bonification des droits à retraite pour chaque année travaillée avec handicap, et de la mise en place d'une retraite progressive anticipée dès 55 ans pour handicap.

Pour FO, le projet de système de retraite « universelle » porté par le gouvernement, ne résout en rien les injustices du système actuel concernant les personnes en situation de handicap. Pour ces raisons et bien d'autres, FO continue à rejeter ce projet et à en demander l'abandon.

Paris, le 20 février 2020

Contacts :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

yveyrier
@force-ouvriere.fr
☏ 01.40.52.86.01

&

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

abaltazar
@force-ouvriere.fr
☏ 01.40.52.85.59

FO
TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ
POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE